

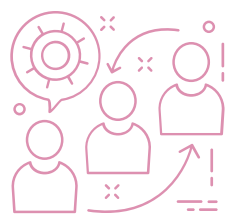
EVOLUTIO

Un accompagnement destiné
aux **jeunes travailleurs·euses**

Le **conseil Evolutio** et le **tutorat Evolutio**



Édition mars 2019



FINANCEMENT DU **TUTORAT** EVOLUTIO

Vous venez d'engager un travailleur·euse
de moins de trente ans ?

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UN FINANCEMENT POUR LES ACCOMPAGNER VIA LE TUTORAT.

Secteurs concernés :

SECTEURS APEF

SCP 319.02 (FS ISAJH) ;
CP 332 (FS MAE OU ASSS)

SECTEURS FeBi

CP 319 (FS 319 BICO) ; CP 337 (FS 337) ;
CP 330 (FS HP OU FS ESS OU FS MR)

Qu'est-ce que le tutorat ?

Le tutorat est un accompagnement formatif mis en oeuvre par un travailleur expérimenté (tuteur) au bénéfice d'un jeune travailleur (tutoré). Il tend à soutenir l'insertion dans l'emploi et la formation du jeune ainsi que sa transition vers un emploi durable.

Quelles sont les activités liées au tutorat ?

Observation du travail du jeune, explications (concernant les tâches et l'institution, liens entre contenus de formation et du travail), collaboration dans les tâches, entretiens (debriefing, évaluation...), contacts avec les partenaires (organisme de formation, d'accompagnement, de recherche d'emploi).

Objectifs du tutorat

INTÉGRATION

- › Accueillir et informer le jeune, expliquer sa fonction et ses missions et veiller à son intégration dans l'institution
- › Accompagner le jeune dans le travail au quotidien et la prise de fonction

ÉVOLUTION

- › Repérer les éventuelles difficultés et proposer des pistes de solution
- › Etablir et mettre en oeuvre un plan d'évolution et de formation pour et avec le jeune
- › Accompagner le jeune dans le choix et la recherche de formations
- › Suivre le jeune en formation : contacts avec le centre de formation

TRANSITION

- › Évaluer les acquis du jeune
- › Accompagner le jeune dans sa recherche d'un autre emploi (le cas échéant)

Profil du jeune (tutoré)

Le·la tutoré·e doit :

1. Être âgé de **moins de 30 ans** au moment de l'introduction de la demande.
2. Avoir un **contrat** (de travail ou de stage) d'**au moins trois mois** dans une des situations suivantes :
 - › avoir **moins d'un an d'ancienneté** et être **demandeur d'emploi avant l'engagement**
 - › être en **transition professionnelle** (Emploi-Jeune, PTP, contrat d'insertion, contrat d'impulsion, PFI/FPI, Stage First, Article 60...)
 - › avoir au **maximum le CESS** et **moins de 2 ans d'ancienneté** et un contrat à temps partiel ou à durée déterminée ou de remplacement
 - › suivre une formation **en alternance** (CEFA) dans les secteurs APEF (CP 332 ou SCP 319.02). FeBi soutient le tutorat des jeunes en alternance à travers les projets « Jeunes en alternance ».

Profil du tuteur·trice

Le tuteur est un travailleur expérimenté. Les formations au tutorat permettent au tuteur d'acquérir et de développer les compétences utiles à l'accompagnement du tutoré.

Principes de financement

Le tutorat est financé :

- › durant la 1^{ère} année de contrat du jeune
- › durant la période de formation qualifiante suivie par le jeune à raison d'au moins un jour (8h) par semaine
- › durant les trois derniers mois de contrat du jeune

Le financement est de :

- › 200€ par jeune et par mois s'il y a une embauche complémentaire de minimum 6h par mois
- › 100€ par jeune et par mois s'il y a un minimum de 3 heures de tutorat par mois sans embauche complémentaire

Modalités de financement

Le financement prend cours à partir du mois qui suit l'introduction de l'acte de candidature (moyennant l'introduction d'un dossier complet au plus tard le 15 du mois qui précède).

Informations et contact

- › Équipe EVOLUTIO APEF – FeBi | Square Saintelette, 13-15 – 1000 Bruxelles
- › Mail : evolutio@apef-febi.org | Tél : 02/227 22 43 - 02/229 20 34
- › www.evolutio-apef.be ou www.fe-bi.org

Plus d'infos:

- › sur les modalités de participation et documents téléchargeables: www.evolutio-apef.be ou www.fe-bi.org
- › sur la mise en place du tutorat dans votre institution: www.tutorats.org





LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE



Le conseil Evolutio est un accompagnement individuel via un organisme externe favorisant l'intégration, l'évolution et la transition professionnelle. Il se met en place à l'initiative du travailleur et s'adapte de manière souple à ses besoins, tant en ce qui concerne les sujets abordés, que le lieu et le rythme des activités de conseil. Ce dispositif est gratuit pour le-la travailleur-euse

Pourquoi réaliser un conseil Evolutio ?



Faciliter l'intégration dans l'emploi

- › apporter un éclairage extérieur par rapport aux **questions** que pose un **nouvel/premier emploi**
- › appuyer les démarches visant à mieux connaître/**comprendre les exigences et les opportunités** de cet emploi
- › soutenir l'élaboration d'un **projet d'évolution** dans cet emploi (dont un plan de formation)

Préparer la transition vers un autre emploi

- › établir le **bilan de l'emploi en cours** (compétences acquises, satisfactions/insatisfactions...)
- › déterminer des **priorités** d'évolution (métier – secteur) et les **étapes** (validation de compétences, formation, recherche d'emploi...) afin d'établir un plan d'actions
- › **faciliter la concrétisation** du plan d'actions

Déroulement type d'un conseil Evolutio

1. Mise en route

Suite à l'acceptation de votre demande, les possibilités et les limites qu'offre le Conseil en évolution professionnelle vous sont précisées, lors d'un premier contact.

Vous expliquez au conseiller vos attentes.

Avec le conseiller, vous établissez les sujets à aborder en priorité ainsi que le calendrier.

2. Accompagnement

Selon le rythme décidé de commun accord, vous avez des **entretiens** avec votre conseiller.

Vous précisez les possibilités d'évolution professionnelle sur base d'informations objectives (réglementation du secteur, accès à la formation, marché de l'emploi...).

3. Conclusion

Une dernière rencontre vous permet de **prendre du recul** par rapport au chemin parcouru. Avec le conseiller, vous précisez le **plan d'évolution** envisagé et les étapes prévues. Le conseiller vous remet un document de synthèse qui résume le cheminement parcouru.

Modalités



Le conseil Evolutio peut ainsi se dérouler **à distance** (téléphone, mail...) ou **en direct dans les locaux de l'opérateur, de l'employeur** (avec l'accord de ce dernier).

Avec l'accord du travailleur et du conseiller, une **concertation avec un tiers** (supérieur hiérarchique, tuteur, référent-formation...) **peut être organisée** durant le conseil Evolutio.



Conditions d'accès

1. Être âgé de **moins de 30 ans** au moment de l'introduction de la demande.
2. Avoir un **contrat** (de travail ou de stage) d'**au moins trois mois**

a. dans une des situations suivantes :

- › avoir **moins d'un an d'ancienneté** et être **demandeur d'emploi avant l'engagement**
- › être en **transition professionnelle** (Emploi-Jeune, PTP, contrat d'insertion, contrat d'impulsion, PFI/FPI, Stage First, Article 60...)
- › avoir au **maximum le CESS** et **moins de 2 ans d'ancienneté** et un contrat à temps partiel ou à durée déterminée ou de remplacement
- › suivre une formation **en alternance** (CEFA) dans les secteurs APEF (CP 332 ou SCP 319.02). FeBi soutient le tutorat des jeunes en alternance à travers les projets « Jeunes en alternance ».

b. Avec une institution relevant d'un des secteurs ci-dessous:

SECTEURS APEF

SCP 319.02 (FS ISAJH) ;
CP 332 (FS MAE OU ASSS)

SECTEURS FeBi

CP 319 (FS 319 BICO) ; CP 337 (FS 337) ;
CP 330 (FS HP OU FS ESS OU FS MR)



Organismes

- › **ALTITUDE** Hainaut, Namur, Brabant Wallon
- › **CESA** Charleroi et Bruxelles
- › **CIBC Nord-Pas-De-Calais** France, Hainaut
- › **CPSE** Liège
- › **MIRE** Ensemble de la Région Wallonne
- › **PSDD** Bruxelles, Charleroi, Luxembourg

L'accompagnement est entièrement gratuit. En contrepartie, il est demandé aux personnes inscrites de s'engager à suivre l'entièreté du parcours et de participer à l'évaluation du dispositif.

